

Déclaration d'impartialité

Sicame Academy reconnaît l'importance de l'impartialité dans l'exercice de son activité de certification des personnes. La gestion des conflits d'intérêts et l'objectivité de ses décisions en matière de certification sont assurées par la mise en place de dispositions spécifiques.

Un Comité du Dispositif Particulier représentant l'ensemble des parties prenantes a été créé afin de préserver l'impartialité de notre dispositif de certification. Ce Comité veille à ce qu'aucune pression financière, commerciale ou autre n'entrave la délivrance objective des certifications. Par ailleurs ce Comité se réunit au moins une fois par an pour vérifier la tenue des engagements de Sicame Academy Département Certification en termes d'impartialité des processus d'évaluation et de prise de décision,

- En vue d'éviter tout risque de conflits d'intérêt, Sicame Academy Département Certification soumet à ses examinateurs des ordres de mission (convocations) comportant l'identité des candidats. En les acceptant, ils attestent ne pas avoir de conflit d'intérêt, et ne pas les avoir formés dans le domaine de certification considéré au cours des trois derniers mois suivant la fin de la prestation,
- Afin de garantir l'impartialité et l'objectivité de Sicame Academy Département Certification lors des épreuves de certification la marque des accessoires est tirée au sort avant les épreuves pratiques,
- Chaque collaborateur de Sicame Academy Département Certification s'engage personnellement en matière de confidentialité, à agir de manière objective, et à être libre de toutes pressions commerciales, financières ou autres qui pourraient compromettre son impartialité.
- Des audits internes et de tierce partie vérifient la capacité de l'organisme à dispenser des certifications en se basant exclusivement sur des preuves de la conformité à la norme NF EN ISO / CEI 17024,
- L'accès à la Certification est ouvert et non discriminatoire,
- En aucun cas le fait d'une vente d'un Module de Formation suivi d'un Module d'Évaluation ne peut entraîner :
 - Un avantage tarifaire,
 - Une réduction de la durée des épreuves d'Évaluation en vue de la Certification,
 - Une simplification des épreuves d'Évaluation en vue de la Certification.

Christophe Hoffmann
Directeur



PM1_D02 02/2024